



Droits d'eau et moulins à eau

Quelques conseils afin de vous aider à mener des recherches sur un moulin ou toute autre installation utilisant la force de l'eau, ainsi que sur la réglementation qui régit ces biens.

Un moulin à eau se distingue d'un simple bâtiment par l'existence d'un droit pour exploiter la force motrice de l'eau, communément dénommé « droit d'eau ». Sur un cours d'eau non domanial, il existe deux catégories de droit permettant d'utiliser la force hydraulique de l'eau :

- le droit fondé en titre, quand l'ouvrage est antérieur à la Révolution de 1789 ;
- le droit fondé sur titre, établi après 1790 (loi du 20 août 1790 qui abolit les droits féodaux), selon la circulaire ministérielle du 23 octobre 1851.

La majorité des moulins disposent d'un règlement d'eau, pièce administrative essentielle qui autorise l'ouvrage et l'officialise vis-à-vis des tiers ; ce document est consultable, s'il existe, aux Archives départementales.

La fiche d'aide à la recherche téléchargeable ci-dessous vous permettra, si vous êtes propriétaire d'un moulin ou de toute autre installation qui utilise la force de l'eau, d'approcher l'histoire de votre bâtiment mais aussi de retrouver la réglementation relative à votre bien.

Téléchargement



- **Fiche sur les moulins et droits d'eau**

TYPE :

PDF

POIDS :

191 Ko

Nbre de page :

11

Langue :

FR

[Consulter](#) [Prévisualiser](#)

Contact & Information

DIRECTION DES ARCHIVES DU PATRIMOINE ET DE LA MÉMOIRE DU BAS-RHIN

6 rue Philippe Dollinger

67100 Strasbourg

Tél : +33 (0)3 69 06 73 06

Fax : +33 (0)3 69 33 21 39

Courriel : archives@bas-rhin.fr

Web : <http://archives.bas-rhin.fr>

Salle de lecture ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h en continu.

Ouverture à 10h le premier jeudi du mois

